

LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

APRÈS LES DÉCISIONS DU CONGRÈS FÉDÉRAL

Premier résultat de l'action syndicale : MISE EN PAIEMENT DE LA PRODUCTIVITÉ

A PRES une première réunion pour rien, le jeudi 9 octobre, le Gouvernement n'ayant pas encore arrêté sa position, la Commission Mixte a repris ses travaux le samedi 11 octobre. La position du Gouvernement était connue depuis la veille, la Radio et la Presse ayant annoncé que la décision était prise de payer la productivité aux Cheminots sous la forme d'un crédit de 7 milliards 250 à attribuer en deux fois, en novembre 1958 et en janvier 1959.

Bien entendu, les Organisations Syndicales ont été unanimes à protester contre cette procédure insolite.

Ces protestations étant faites et les renseignements complémentaires fournis par le Président de la Commission, les Organisations syndicales se sont retrouvées pendant une suspension de séance et ont arrêté leur position qu'elles ont concrétisée dans une déclaration commune que l'on pourra lire d'autre part.

A la reprise de la séance, après lecture de la déclaration commune, le Président a fait connaître à la Commission la position du Gouvernement sur les autres revendications de salaires :

« La conjoncture économique ne permet pas d'apprécier avant janvier 1959 s'il est possible d'examiner les autres revendications. Cette échéance ne peut être considérée comme un rendez-vous du Gouvernement avec les Organisations syndicales. »

La Commission a ensuite procédé à la répartition du crédit.

La part de productivité sera majorée sur la feuille de paie à partir de la solde de novembre 1958. Un rappel de cinq mois sera payé dans la première quinzaine de novembre, un autre rappel de cinq mois sera payé dans la première quinzaine de janvier.

Voilà pour les faits. Que pouvons-nous en penser ?

D'abord, c'est loin d'être satisfaisant. Cette productivité que l'on nous doit depuis la fin de l'année 1957 et que l'on finira de régler en janvier 1959, le Gouvernement, il faut le dire, ou les Gouvernements si l'on veut, ont largement tiré sur la corde de la patience des cheminots.

Le crédit alloué aurait pu être beaucoup plus important, même sans tenir compte de l'augmentation des prix intervenue depuis dix-huit mois. Enfin un effort aurait pu être fait en faveur des retraités.

Cependant le bilan n'est pas entièrement négatif. Souvenons-nous de ce que le chef du Gouvernement avait déclaré aux Organisations syndicales le 16 juillet 1958 : « J'espère qu'avant la fin de l'automne quelque chose pourra être fait concernant la productivité. »

L'échéance a été avancée, non sans mal il est vrai. Il aura fallu jeter dans la balance la menace d'une grève de trois jours à notre Congrès fédéral. Il aura fallu aussi la rencontre des quatre Organisations syndicales de Cheminots.

Certains de nos camarades qui nous ont écrit pour nous dire leur réprobation devant la menace de grève formulée par notre Congrès devraient se rendre compte que le Gouvernement n'est pas sollicité d'ouvrir ses coffres par les seuls cheminots. Si l'on veut lui voir jouer son rôle d'arbitre dans les conflits, il faut bien que les Organisations syndicales jouent leur propre rôle : celui de rechercher la discussion d'abord et si elles échouent celui de passer à l'action directe. Il n'y a pas de crime de lèse-majesté là-dedans, que le chef du Gouvernement s'appelle Charles de Gaulle aujourd'hui ou Guy Mollet demain, peu importe : chacun doit faire son métier.

Et d'ailleurs, cette échéance problématique de janvier pour la question des salaires et retraites, il va falloir s'en occuper. D'abord pour en faire une échéance véritable, ensuite pour la faire avancer si possible. Il y a dans le Gouvernement des hommes qui ont toujours les freins serrés lorsqu'il s'agit de donner des satisfactions aux travailleurs. Le Ministre des Finances paraît particulièrement bien équipé de ce côté-là. Si l'on veut que le camion avance, il ne suffit pas de dire : « DE GAULLE est au volant, on est sauvé ! » Il faut pousser un peu pour obliger PINAY à desserrer les freins.

Comment pousser ?

D'abord briser un cercle vicieux : on ne peut pas discuter parce qu'il n'y a pas d'argent. Lorsque le Gouvernement aura décidé de lâcher quelque chose, on discutera.

Nous, nous disons : On peut discuter tout de suite d'un programme, quitte à le réaliser en plusieurs tranches et à discuter des échéances. Lorsqu'une armée veut livrer une bataille, son état-major n'attend pas la veille de la bataille pour arrêter les plans. Pour les salaires et retraites des cheminots, c'est la même chose.

mais sans répercussion sur les pensions de retraite et un renvoi à janvier 1959 pour examiner la possibilité d'une augmentation des salaires.

• PAGE 2 :

Les barèmes complets de cette opération

• PAGE 3 :

La recherche d'une action commune

DÉCLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES à la Commission du 11 Octobre

1^o Les Organisations syndicales prennent acte du crédit mis à la disposition par le Gouvernement et s'élèvent contre son insuffisance eu égard à leurs propositions initiales.

2^o Les Organisations syndicales ne peuvent admettre que le minimum de pension ne soit pas porté de 90 à 100 % et que, par ailleurs, le rapport pension-salaire se trouve à nouveau dégradé, contrairement à l'avis unanime de la Commission.

3^o Elles estiment, en outre, que le problème salaires-retraites reste entier et que la discussion doit s'ouvrir sans délai à la Commission pour élaborer un programme d'ensemble de remise en ordre général des salaires-retraites.

4^o Les Organisations syndicales protestent contre la procédure employée par le Gouvernement à l'égard de la Commission.

PERMANENCE DU SYNDICALISME

PAR
Paul BUTET
Secrétaire général

LE 11 octobre la Commission Mixte du Statut était informée de la décision prise par le Chef du Gouvernement quant au paiement de la productivité 1957 qui nous était due. La forme (compétence de la Commission Mixte) et le fond (montant du crédit, répercussion sur les pensions) ne sont guère satisfaisants ; un geste « positif » a cependant été fait, et nous devons l'enregistrer comme tel.

Est-ce à dire que nous sommes totalement satisfaits et qu'il n'y a plus de problèmes ? Certainement pas. En effet, la question générale des salaires et retraites reste en suspens, et le Gouvernement se refuse à l'examiner avant janvier. Salaires-retraites : c'est pour nous la revalorisation nominale indispensable des rémunérations et pensions pour rattraper les retards propres à notre industrie, mais c'est aussi la garantie de notre pouvoir d'achat, garantie « gagée » sur des réformes économiques sérieuses.

Nos positions en matière de planification économique de réformes de la distribution de la fiscalité sont suffisamment connues pour qu'il ne soit pas besoin d'y revenir.

En ce domaine, non seulement il n'y a pas « geste positif » mais de par la volonté de certains d'appliquer une « authentique politique libérale » la situation se dégrade de plus en plus.

Il n'est plus possible aujourd'hui de contester la récession qui, après avoir touché certains secteurs, menace de s'étendre à l'ensemble de nos industries. Quant à l'anarchie de notre système distributif, le prix du populaire bifteck en est l'exemple type. Alors que la viande a accusé à la production une baisse de 10 à 15 %, les derniers indices de l'I.N.S.E.E. accusent au détail une hausse de 7 francs au kilo de bifteck par rapport à la semaine précédente. Les appels pathétiques de M. Pinay n'y changeront rien ; les professionnels de la boucherie qui connaissent leurs classiques appliquent simplement le slogan fameux de l'ère libérale : « Enrichissez-vous ! »

LES problèmes sociaux et économiques sont eux-mêmes dépendants des problèmes politiques et on nous rendra cette justice de n'avoir pas attendu octobre 1958 pour affirmer en toutes occasions qu'il ne pouvait y avoir de redressement français sans la recherche d'une véritable politique de paix

en Algérie et dans les T.O.M. Les dernières prises de position du Gouvernement en ce domaine semblent simplement nous donner raison d'avoir eu raison trop tôt. Nous n'en tirerons aucune vanité, nous souhaitons simplement que l'effort amorcé soit poursuivi pour que l'on « cesse de tuer pour vivre », « de détruire pour construire » pour que « les prisons s'ouvrent et que refluerisse l'espérance ».

Il serait grave cependant qu'aujourd'hui parce que des perspectives nouvelles sont offertes, les travailleurs soient amenés à abandonner leurs responsabilités de citoyens et de syndicalistes, à ne placer leur confiance qu'en l'action d'un homme ou d'un Gouvernement.

Il y a du positif dans le bilan de l'action gouvernementale des dernières semaines et nous voulons le souligner honnêtement, mais cela n'a été possible que parce qu'il y a eu pression des organisations syndicales et de l'opinion publique.

Croit-on que l'opération Productivité 1957 eût été réglée s'il n'y avait eu volonté unanime des Cheminots d'obtenir satisfaction, si notre Congrès de septembre n'avait concrétisé cette volonté par une menace pré-cise ?

Croit-on que le problème algérien trouvera une solution pacifique si les travailleurs s'en désintéressent, s'ils ne manifestent pas clairement leur volonté de voir la paix s'instaurer dans la justice et la dignité ?

Si la politique économique n'est pas celle que nous souhaitons, croit-on que cela changera s'il n'y a pas pression et action ? Certainement pas.

DEMAIN plus qu'hier le Syndicalisme doit être pour les travailleurs ce moyen de pression et d'action. Demain plus qu'hier le Syndicalisme sera nécessaire. Un Syndicalisme dynamique, un syndicalisme efficace dans les trois dimensions de notre monde moderne : le social, l'économique, le politique.

Les élections politiques du 23 novembre seront une occasion pour la C.F.T.C. de marquer à nouveau sa volonté de rester une force politique indépendante des partis et de poursuivre sans relâche ses efforts pour que vive dans notre pays une authentique Démocratie qui requiert nécessairement la participation active de tous les travailleurs par leurs Organisations.

Augmentation de la part de Productivité

COEFFICIENT CORRESPONDANT AU GRADE ET ECHELON

Echelles	ECHELONS									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	100	104	108	112	116	120	124	128	132	136
2	112	116	120	124	128	132	136	141	146	151
3	124	128	132	136	141	146	151	156	161	166
4	136	141	146	151	156	161	166	171	177	183
5	151	156	161	166	171	177	183	189	195	201
6	166	171	177	183	189	195	201	207	214	221
7	183	189	195	201	207	214	221	229	237	245
8	201	207	214	221	229	237	245	253	261	269
9	221	229	237	245	253	261	269	278	287	296
10	245	253	261	269	278	287	296	306	316	326
11	269	278	287	296	306	316	326	337	348	359
12	296	306	316	326	337	348	359	371	383	395
13	326	337	348	359	371	383	395	408	422	436
14	359	371	383	395	408	422	436	450	465	480
15	395	408	422	436	450	465	480	495	512	529
16	436	450	465	480	495	512	529	546	563	581
17	480	495	512	529	546	563	581	599	618	638
18	529	546	563	581	599	618	638	660	682	704
19	581	599	618	638	660	682	704	726	748	770

SERVICE CONTINU

SERVICE DISCONTINU

* Non commissionné.

Echelles	ECHELONS				
	(*)	1	2	3	4
D 1.	45	46	47.5	49	50.5
D 2	50.5	52	53.5	55	56.5
D 3	55	56.5	58	59.5	61
D 4	65	67	69	71	73
D 5	80	82	84	86	89

ECHELONS

Echelles	ECHELONS					
	1	2	3	4	5	6
T 1	136	141	151	156	166	171
T 2	177	183	189	201	207	221
T 3	201	207	221	229	245	253
T 4	229	245	253	269	278	287
	306	316	326	337	348	359

PERSONNEL DE CONDUITE

Ces Barèmes indiquent l'augmentation EN NET

pour un mois à partir de Novembre 1958

PERSONNEL

AGÉ DE MOINS DE 18 ANS

Coefficient	MAJORIZATION RESIDENTIELLE						
	25 %	22,5 %	22 %	20 %	19 %	16 %	15 %
65	680	660	660	640	640	620	620
75	780	760	760	740	740	720	720
77	800	780	780	760	760	740	740
80	820	800	800	800	800	780	780
86	880	860	860	860	860	840	840
89	920	900	900	880	880	860	860
92	940	920	920	900	900	880	880

UTILISATION DES BAREMES

- Prendre le coefficient correspondant à votre grade et échelon.
- Avec ce coefficient et suivant la majoration résidentielle la somme mensuelle apparaît à l'intersection.

PERSONNEL

A SERVICE DISCONTINU

La première ligne de chaque coefficient concerne le personnel chef de famille ; la seconde, le personnel non-chef de famille

Coefficient	POURCENTAGE DE LA MAJORIZATION RESIDENTIELLE						
	25 %	22,5 %	22 %	20 %	19 %	16 %	15 %
45	580	560	560	540	520	500	500
	440	440	440	420	420	420	420
46	580	560	560	540	540	520	500
	440	440	440	440	440	420	420
47,5	600	580	580	568	540	520	520
	460	460	460	440	440	440	440
49	600	580	580	560	560	540	520
	480	460	460	460	460	440	440
50,5	620	600	600	580	580	540	540
	480	480	480	480	460	460	460
52	640	620	600	600	580	560	560
	500	500	480	480	480	480	480
53,5	640	620	620	600	600	580	560
	520	500	500	500	500	500	500
55	660	640	640	620	600	580	580
	520	520	520	500	500	500	500
56,5	680	660	640	640	620	600	580
	540	520	520	520	520	520	500
58	680	660	640	640	620	600	600
	540	540	540	540	540	520	520
59,5	700	680	680	660	640	620	620
	560	560	560	540	540	540	540
61	700	680	680	660	660	640	620
	580	560	560	560	560	540	540
63	720	700	700	680	680	660	640
	580	580	580	580	580	560	560
65	740	720	720	700	700	680	660
	600	600	600	600	600	580	580
67	760	740	740	720	700	680	660
	620	620	620	600	600	600	600
69							

Le bout de l'oreille

Curieux cet article dans l'organe du Centre des Indépendants, de ces indépendants qui dissimulent en fait, la vieille droite réactionnaire de notre III^e République.

Il paraît que les amis de M. Pinay se satisfont « d'un Etat fort et rénové » qu'ils ont obtenu, soit dit en passant, après avoir joué au jeu de massacre avec les précédents, démolissant consciencieusement, entre autres, la IV^e.

Or, donc, ces faux indépendants, gonflés de l'autorité d'un homme certainement plus courageux, estiment nécessaire que « ce nouvel Etat s'affranchisse des peurs qui ont paralysé ses prédecesseurs ».

Et c'est là que l'on voit apparaître le bout de l'oreille... car ces peurs, cet obstacle à la quiétude du coffre-fort, ce sont les syndicats. On a peur du syndicalisme, on redoute les travailleurs organisés. Le patronat incapable de la moindre initiative sociale n'a cédé ces dernières années que par la peur ! C'est un aveu réconfortant pour le syndicalisme, mais c'est aussi et surtout une tranquillité pour l'avenir.

Bien sûr, M. Duchet et ses amis n'entendent pas « entamer les libertés essentielles du syndicalisme » mais « organiser ses compétences » et de souligner que : organiser, cela veut dire « limiter, précier, ordonner ses compétences ».

A un moment où nous parvenons les échos d'une réglementation du droit de grève dans les services publics, ces menaces prennent toute leur signification.

Il faut que les travailleurs en aient conscience et que ceci soit une raison de plus pour renforcer le syndicalisme et ne pas oublier lors des élections générales que M. Pinay et ses amis ne peuvent en aucun cas être les interprètes des travailleurs.

C'est en rejoignant les rangs de la C.F.T.C. que les cheminots opposeront la résistance à toute atteinte au droit de grève ; ce sera une riposte efficace aux prétentions de M. Pinay, le plus acharné à refuser la moindre satisfaction aux cheminots.

M. DUBOIS.

A L'APPEL DU CONGRÈS FÉDÉRAL

RECHERCHE D'UNE BASE REVENDICATIVE COMMUNE POUR LA RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE

C.G.T. - Cadres Autonomes - C.G.C. sont présents

DANS sa réponse au Congrès des Cheminots C.G.T., notre Congrès Fédéral C.F.T.C. avait précisé :

« Souhaitant que l'unanimité des Organisations syndicales se réalise pour déterminer les moyens et organiser l'action nécessaire à l'aboutissement des revendications, le Congrès a mandaté le Bureau Fédéral pour prendre tous les contacts nécessaires avec les dirigeants de toutes les Fédérations de Cheminots. »

Suivant ces directives, le Secrétariat Fédéral dans la journée du 2 octobre a pris des contacts avec toutes les Organisations syndicales de cheminots pour tenter de tenir une réunion commune.

Contacts par téléphone, réunions avec les uns et les autres, finalement le mardi 7 octobre, à 10 h., au siège de la C.F.T.C., les Organisations, C.G.T., C.F.T.C., Cadres Autonomes et C.G.C. se trouvaient réunies pour préparer la réunion de la Commission Mixte prévue pour le jeudi 9 octobre.

Le communiqué publié à l'issue de cette réunion venait renforcer la position de notre Congrès qui avait préconisé une grève de 3 jours si les satisfactions si long-

temps différées n'étaient pas accordées aux cheminots.

Le travail qui consiste à rassembler les Organisations syndicales pour rechercher si possible une base revendicative commune et, si nécessaire, définir en commun des moyens d'action efficaces, n'est pas simple. Il nécessite une grande patience et une grande volonté d'aboutir. Notre Fédération pourra s'enorgueillir à juste titre de n'avoir rien ménagé pour y parvenir. Déjà, dans le courant de l'année 1957 nous avions fait de sérieux progrès grâce aux suspensions de séance de la Commission Mixte. Cette année, nous pouvons aller plus loin puisque quatre Organisations se sont retrouvées à la même table pour discuter.

Nous considérons que la participation des Cadres Autonomes à ces réunions que nous tenons chaque fois que cela est nécessaire est très importante et nous disons que cette réunion commune du 7 octobre 1958 a été, très utile pour le déblocage du crédit de la productivité.

COMMUNIQUÉ COMMUN du 7 octobre

Les Organisations syndicales des Cheminots C.G.T., C.F.T.C., Cadres Autonomes, Syndicat des Cadres C.G.C., se sont rencontrées ce jour 7 octobre 1958.

Ces Organisations sont décidées à exiger, en application des engagements antérieurs :

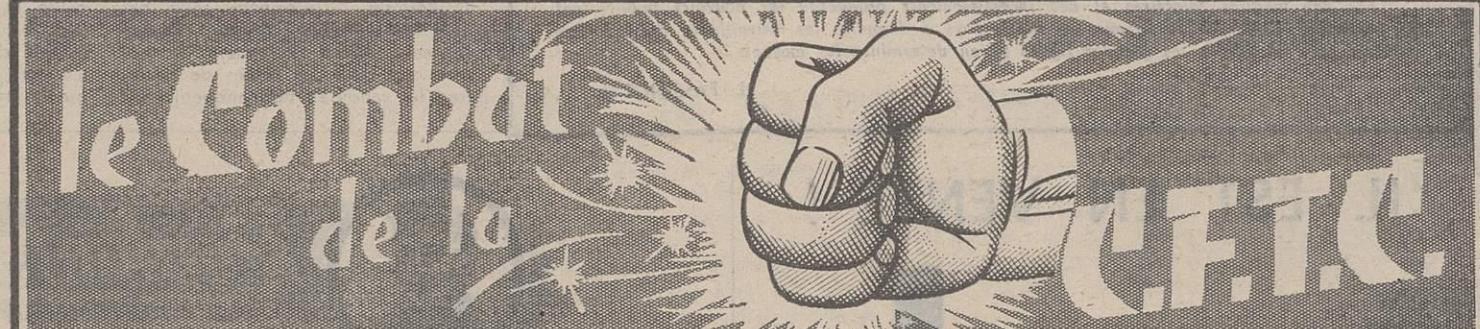
- d'une part, le paiement immédiat aux cheminots des résultats de la productivité de l'exercice 1957 ;
- d'autre part, la revalorisation corrélatrice des retraites et pensions.

Par ailleurs, compte tenu du retard sur les salaires industriels et de l'évolution du coût de la vie, elles estiment indispensable la reprise immédiate de la discussion du problème général des salaires et retraites.

IL EST INDISPENSABLE L'AGENDA FÉDÉRAL

C'est un outil de travail pour un cheminot

DEMANDE-LE A TON COLLECTEUR



107^e COMITÉ NATIONAL
DE LA C.F.T.C.
Paris, 25 et 26 octobre

POLITIQUE RÉALISTE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE PAR UN RELÈVEMENT DU POUVOIR D'ACHAT

Le Comité National de la C.F.T.C., réuni à Paris les 25 et 26 octobre 1958, après avoir procédé à un large examen de la situation ouvrière,

DROIT SYNDICAL ET CONQUETES OUVRIERES

Considérant les menaces qui pèsent à la fois :

— Sur les organisations ouvrières, particulièrement les mesures discriminatoires qui frappent les syndicalistes, notamment à l'occasion des licenciements, les dangers de projets d'association capital-travail qui visent essentiellement à réduire les possibilités d'action des Syndicats dans les entreprises ;

— Et sur le pouvoir d'achat des travailleurs, en raison de la réduction du niveau de vie depuis un an, aggravé par la réduction des heures de travail et par le chômage partiel dans de nombreux secteurs.

Le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés étant encore réduit de multiples façons : hausse des prix, blocage des Allocations Familiales.

Convaincu que seule l'action des travailleurs au sein de leurs organisations syndicales permettra de combattre efficacement ces menaces, le Comité National appelle les militants et tous les travailleurs, dans les entreprises, les chantiers et les bureaux à discuter et à populariser le programme ci-dessous :

— Respect effectif des libertés dans toutes les entreprises ;

— Reconnaissance des sections syndicales d'entreprises et liberté pour elles d'exercer officiellement leur mandat sur le lieu de travail (projet de loi proposé par la C.F.T.C.).

— Maintien de la gestion de la Sécurité Sociale par les Conseils d'Administration.

FACE AUX PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE LA NATION :

- Projets d'aide aux pays sous-développés ;
- Entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1959 du Marché Commun ;
- Difficultés constantes pour assurer les importations nécessaires au pays ;

Le Comité National estime que la solution de ces problèmes suppose :

Le Comité National, au moment où les peuples d'outre-mer peuvent accéder à l'indépendance, adresse ses félicitations aux Centrales syndicales croyantes d'Afrique, de Madagascar, du Pacifique, avec lesquelles la C.F.T.C. travaille dans une communauté fraternelle créée par la volonté libre de tous depuis plusieurs années.

Elle appuie la demande de ces Confédérations tendant à obtenir un véritable Conseil économique et social de la Communauté au sein duquel tous les membres la composant seront représentés.

- L'arrêt des hostilités en Algérie ;
- La mise en place d'un plan sur plusieurs années, coordonnant l'activité des différents secteurs et fixant les objectifs.

LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE EXIGE UNE REVALORISATION DU POUVOIR D'ACHAT

Pour relancer l'économie, la C.F.T.C. propose une revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs par :

- L'augmentation de 20 % des Allocations Familiales ;
- L'institution d'un salaire mensuel garanti sur la base de 40 heures ;
- L'accélération de la procédure d'extension des Conventions Collectives et du fonctionnement régulier des procédures de discussion de salaire ;
- Le remboursement à 80 % des honoraires médicaux ;
- L'augmentation des rentes et pensions vieillesse et le développement des régimes complémentaires de retraite ;
- L'élargissement du crédit à la consommation et la réduction de son taux d'intérêt.

Engage les Fédérations à poursuivre les revendications particulières à leurs industries et à prendre les moyens nécessaires pour les faire connaître et aboutir.

Décide d'utiliser la prochaine campagne électorale pour faire connaître à l'opinion publique les revendications des travailleurs et les solutions des problèmes généraux qui en conditionnent l'aboutissement.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

18 Mars 1959

Les mandats des délégués du personnel délégués à la Sécurité, représentants du personnel dans les Comités Mixtes, Comités d'Activités sociales et Comités du travail expirant en 1959, la Commission Mixte dans sa réunion du jeudi 23 octobre a arrêté le calendrier des élections.

C'est le 18 mars 1959 que les Cheminots seront appelés à élire leurs nouveaux représentants.

Dans une circulaire postée le 23 octobre, les syndicats ont reçu en même temps que le calendrier, les premières directives de la Fédération pour la préparation des élections.

Tous les militants doivent dès maintenant travailler au succès de la C.F.T.C. dans les élections en recherchant des candidats. Tous les adhérents peuvent aussi participer au succès de la C.F.T.C. dans les élections professionnelles en faisant connaître autour d'eux l'organisation à laquelle ils font confiance. Des dizaines de milliers de Cheminots connaissent mal la C.F.T.C. C'est aux adhérents qu'il appartient de dire ce qu'elle est en réalité, le rôle qu'elle a joué dans les revendications professionnelles. Si tout le monde fait un petit effort la C.F.T.C. doit encore progresser aux prochaines élections.

La seconde organisation syndicale au plan national doit renforcer sa position par une cohésion toujours plus grande de ses membres.

A notre demande, la Commission a abordé la question du système de la représentation des cheminots. Depuis des années, nous réclamons qu'il soit procédé à une seule élection à la base, celle à laquelle participe l'ensemble du personnel.

Ensuite, pour les degrés supérieurs, les délégués pourraient être désignés par les organisations syndicales au prorata des suffrages obtenus au premier degré.

Cette question semble évoluer favorablement. Pour cette fois, les élections se feront suivant les modalités habituelles, mais il n'est pas exclu que dans l'avenir un nouveau système soit institué.

BILLET ÉCONOMIQUE

INQUIÉTUDES POUR L'AVENIR

L'ÉVOLUTION de l'économie française est caractérisée momentanément par deux faits essentiels qui intéressent au plus haut point les salariés : ralentissement de l'expansion et tendance à la stabilisation des prix.

L'arrêt assez brutal de la progression de la production à partir du mois de juillet dans certains secteurs et le renversement de la tendance dans d'autres — électro-ménager, cycles, textiles — ne manquent pas d'être inquiétants, même s'il ne s'agit, comme on nous l'affirme, contre l'inflation.

S'il est sans doute prémature, dans la conjoncture présente, de parler de récession, il n'en demeure pas moins que des signes extérieurs restent troublants.

Les statistiques relatives à la durée moyenne du travail pour le second semestre de 1958 confirmant ces indications.

La moyenne générale se situe aux alentours de 46 heures de travail par semaine. Par rapport à juillet 1957, on note dans la majorité des branches industrielles une légère diminution d'activité. Si le chômage demeure négligeable, par contre les demandes d'emploi non satisfaites ont progressé, passant de 61.000 à 76.000.

L'indice général de la production industrielle sonne le bâtiment qui avait atteint un niveau record en mai (168) est retombé à 163 en juillet.

Dans le cadre de la CECA pour la première fois on enregistre pour les huit premiers mois de l'année une diminution de 0,3 % de la production de l'acier et de 1,3 % de la fonte. De plus, depuis le mois de juillet, les stocks de charbon sur le carreau des mines de la CECA n'ont pas cessé d'accroître pour atteindre 22 millions de tonnes le 30 septembre.

Le tonnage chargé et entré chargé en trafic commercial à la S.N.C.F. au 19 septembre 1958 atteint 160,5 millions de tonnes soit 1,4 % inférieur à la période correspondante de 1957.

A tendance à la stabilisation des prix, si elle n'était pas compromise par le jeu des indexations et la suppression des blocages de prix, récemment prise, pourrait s'affirmer davantage, en raison de la baisse des prix mondiaux et des ressources agricoles supérieures à 1957.

Malheureusement, la libération des prix de la viande, des fruits et des légumes a produit un effet opposé aux espoirs gouvernementaux.

L'indice d'ensemble des prix de gros, en baisse depuis juillet, accuse cependant de juillet à août, une hausse de l'ordre de 1 %, due surtout aux produits alimentaires dont la stabilité paraît de plus en plus compromise.

L'indice des 179 articles a augmenté de 0,30 % de juillet à août, se fixant à 113,49 contre 113,14. Par contre l'indice des 250 articles n'a progressé, lui, que de 0,25 %.

Le cours des derniers mois, les ressources en devises ont augmenté et sont revenues à peu près au niveau de janvier dernier, grâce à une amélioration de la balance commerciale ; mais cette amélioration est la conséquence de la diminution des importations, 176 milliards en août contre 125 l'année précédente.

QUELLES conclusions peut-on tirer de cette situation ? L'amélioration de la balance des comptes reste précaire puisqu'elle ne résisterait ni à une hausse des prix des matières premières sur le marché mondial, ni à un besoin accru d'importations qui entraînerait une reprise de l'expansion. Les travailleurs de leur côté ont perdu une partie de leur pouvoir d'achat, sans que pour autant cette politique d'austérité supportée par eux soit eu d'autres répercussions heureuses sur la situation économique et financière du pays.

Quelles solutions envisager pour l'avenir ?

D'abord la poursuite de l'expansion par un rafraîchissement du crédit dans un climat redoublé politiquement stable, ainsi les menaces de chômage pourraient être évitées et notre position compétitive améliorée en face du Marché Commun.

Ensuite, revolatrisation du pouvoir d'achat dont la chute est une des causes importantes du ralentissement de l'activité.

Par des mesures sélectives et des investissements productifs les pouvoirs publics ont la possibilité d'orienter l'économie de notre pays à laquelle les travailleurs doivent être associés pour en définir les grandes lignes et en déterminer les moyens.

L. FASSINOTTI.

IL EST EN VENTE !

SIMPLE

PRATIQUE

COMPLET

ROBUSTE

AGENDA 1959

UN CALENDRIER

DE LA DOCUMENTATION

AGENDA 1959

POUR ETRE UN CHEMINOT A LA PAGE

AGENDA FÉDÉRAL C.F.T.C.

DEMANDE-LE A TON COLLECTEUR HABITUEL
A UN PRIX SANS CONCURRENCE !!!

Exploitation

Comité Mixte Central du 10 octobre 1958

CIRCULATION

Le Président informe la délégation de l'amélioration très sensible constatée pendant la période d'été dans le service des voyageurs. En effet, cette année on enregistrait 37 % de trains en retard de moins que pour 1957. Ceci est dû en grande partie au bon travail des cheminots, souhaitons qu'ils en soient récompensés.

AVARIES

Par contre, dans le domaine des avaries la situation reste toujours aussi critique. Des sommes considérables sont payées la plupart du temps à la suite de chocs non localisés. Les causes :

— Insuffisance d'enrayeurs sur lesquels on rebâche toujours lorsqu'il s'agit d'aboucher un train dans un chantier. Chaque grand triage ne devrait-il pas avoir en permanence au moins deux ou trois agents en surnombre pour faire face aux défaillances.

— Trop grand nombre de voies confiées aux enrayeurs.

— Mauvais fonctionnement des freins de voies, que le Chef de Sécurité n'a pas le temps de signaler.

— Les chefs de grands triages ont été priés de examiner les causes de défaillances ; on tient le courage de dire vraiment ce qui n'allait pas ?

— La délégation C.F.T.C. demande qu'un minimum de nominations soit garanti dans les grades à pourcentage, lorsque ce pourcentage est dépassé dans le grade le plus élevé ou que l'effectif total n'est pas composé exclusivement d'agents des grades prévus.

Le recul hypothétique de l'âge de la retraite aggrave encore l'arrêt de l'avancement dans certaines filières.

— A la base comme au sommet, la S.N.C.F. éprouve de sérieuses difficultés de recrutement ; seuls nos ministres semblent l'ignorer, refusant de nous payer décentement. Il faut dire que pour les postes de ministres, les candidats ne manquent pas !

ATTACHES RECRUTÉES depuis le 23 avril 1957

1 groupe 1 (au lieu de 10 prévus)
13 groupes 2
8 groupes 3

A la base comme au sommet, la S.N.C.F. éprouve de sérieuses difficultés de recrutement ; seuls nos ministres semblent l'ignorer, refusant de nous payer décentement. Il faut entraîner des nominations. Nous demandons également que dans chaque grade une formule soit trouvée qui

garde les candidats.

Pierre VACHERAND.

Roulants

La Commission Mixte se réunit à nouveau

DEPUIS beaucoup trop de temps, la Commission Mixte est restée en sommeil. Il est vrai que les événements graves que nous venons de traverser n'ont pas favorisé le règlement rapide de nos revendications. Le problème des salaires non réglé a vu une étape se réaliser et à nouveau des discussions vont reprendre.

Dans notre rôle notre cahier régulatif est assez fourni, mais nous n'irons pas, comme l'a fait certaine organisation, dresser le « catalogue alléchant ». Nous voulons rester très sérieux.

RÈGLEMENT P 4

Toute notre argumentation développée à la Commission Mixte au cours de cette année a été basée sur le travail de nuit. L'aménagement que nous avons eu au service n'a donné pas entière satisfaction. Nous avons fait des sondages et l'application habile de la coupure de nuit a permis dans certains cas des abus non conformes à l'esprit qui a présidé à cette modification.

Nous avons pensé que dans le domaine des difficultés de nuit nos patrons avaient compris à l'en est rien.

Nous connaissons l'intérêt des circulations de trains de nuit, facilité d'écoulement de trafic, énergie meilleure marché. Si cela est valable dans une certaine mesure, nous disons catégoriquement non si c'est sur le dos des roulants qui y laissent leur santé.

En résumé, affaire à reprendre, car si dans certains dépôts des efforts ont été faits, dans d'autres les améliorations sont minimes.

Nous nous ralierons à la suppression de la coupure de nuit et nous disons que la nuit se situe entre 21 heures et 6 heures, c'est net et précis.

Nous avons donné au président notre avis sur l'application du nouveau texte et fixé un rendez-vous à six mois pour revoir l'affaire. Pour notre part nous sommes

CONGES

garantis pour chaque exercice un minimum de promotions.

ADMISSION AU CADRE PERMANENT

La Direction a décidé de faire évoluer légèrement le degré d'admission des auxiliaires.

BRIGADIERS CHEFS ET DE MANUTENTION

La délégation a décidé de faire évoluer l'augmentation des cotisations de S.C.M.N.

A partir du 1^{er} janvier 1959, la Direction est d'accord pour porter à 40 % le pourcentage dans le grade supérieur. Cette mesure apportera une échelle à près de mille cheminots. C'est encore un pas en avant.

CHEFS DE GARE ET DE STATION

La délégation C.F.T.C. souhaite qu'un plus grand nombre d'Établissements soient reclassés. La Direction reconnaît que les mesures qu'elle a proposées ne sont pas spécialement préjudiciables, puisque les gares de 6^{es} présentes seront reclassées au moment où leurs titulaires pourront être nommés au grade supérieur, ce qui présente l'avantage de ne pas provoquer de démissions.

Le chef de Station qui verrait de ce fait diminuer leurs débouchés

AVANCEMENT

La délégation C.F.T.C. demande qu'un minimum de nominations soit garanti dans les grades à pourcentage, lorsque ce pourcentage est dépassé dans le grade le plus élevé ou que l'effectif total n'est pas composé exclusivement d'agents des grades prévus.

MODIFICATIONS

La délégation a relevé de l'allocation pour usage de motocyclette. En novembre 1957, les allocations pour usage d'automobile et vélo-moteur ont été relevées, mais rien n'a été fait pour les motocyclistes ; la Direction du Personnel accepte de revoir cette question.

GRAISSEURS

Des ganis à 5 groupes seront attribués aux graisseurs d'aiguilles.

PIÈCES VACHERAND.

Pierre VACHERAND.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR

TABLEAU COMPARATIF DES EFFECTIFS DE CERTAINS GRADES

	31-3-58	31-3-54	31-3-55	31-3-56	31-3-57	31-3-58	en +	en -
FMX	5 737	5 415	5 147	4 526	2 983	2 988	—	2 799
FEN 2	6 877	6 755	6 683	6 565	4 659	4 665	—	2 212
FEN 1	—	—	—	—	2 957	3 018	3 018	—
Total	12 614	12 168	11 780	11 091	10 551	10 621	3 018	5 011
FC	1 964	1 981	2 300	2 102	2 843	2 374	410	—
SCG 1	217	182	40	1	2	6	—	211
SCG 2	2 462	2 428	2 395	2 388	2 294	2 280	—	182
SCG 3	1 036	1 080	1 103	1 094	1 166	1 172	136	—
Total	5 679	5 621	5 988	5 585	5 802	5 832	546	393
CHA	289	261	240	208	172	156	—	138
CST	849	829	805	787	730	735	—	114
CG 6	1 721	1 680	1 535	1 594	1 617	1 680	99	94
CG 5	851	820	760	762	744	732	—	32
CG 4	449	480	428	421	423	417	—	—
Total	4 142	4 009	3 873	3 772	3 686	3 670	—	472
IN 3	1 684	1 691	1 649	1 653	1 568	1 554	—	130
IN 2	746	755	738	718	666	889	117	—
IN 1	161	186	160	187	272	295	107	—
INP	122	121	122	127	128	132	10	—
Total	2 736	2 751	2 680	2 680	2 884	2 840	284	130
HE	11 818	11 424	11 026	9 752	9 983	8 720	—	3 098
HEP	8 505	8 480	8 198	7 498	7 354	8 647	142	—</



HORLOGER JOAILLIER

DEPUIS 1866

107, rue Saint-Lazare

PARIS (9^e) • TEL. 00-95

Très grand choix de bagues de fiançailles, clips, bracelets, colliers et d'articles d'orfèvrerie à des prix très étudiés

Concessionnaire des montres Eterna, Jaeger, Lip, Longines, Omega, Tissot, Zenith

Le meilleur accueil sera réservé à MM. les Employés de la S.N.C.F.

POSSIBILITÉ DE CREDIT

Catalogue gratuit sur demande

MINI VOITURETTE sans permis sans formalité, 2 lit. aux 100. Commandes automatiques. AVIA, 136 route de Versailles, Petit-Clamart.

CHEMINOTS DE TUNISIE

RAPPEL DE LA MAJORIZATION TUNISIENNE (33 %)

La Direction du Budget à Paris a donné son accord au rétablissement de la majoration tunisienne (33 %) en faveur des cheminots des Chemins de Fer Tunisiens mis à la disposition de l'Ambassade de France à compter du 1^{er} mars 1958, et résidant en Tunisie. Elle a toutefois limité à un plafond de 40 jours la période pendant laquelle les intéressés percevront cette majoration.

Le rappel s'effectuera dans les conditions indiquées ci-dessus aux 200 cheminots qui ont été mis à la disposition depuis le 1^{er} mars 1958.

Pour ceux qui à cette dernière date étaient en cours de prise en charge par l'Ambassade, leur rémunération sera bonifiée de la majoration tunisienne (33 %) pendant 40 jours au maximum, ce qui pour les agents mis à la disposition le 1^{er} février 1958, entraînera le paiement de la majoration tunisienne, jusqu'au 10 mars 1958 inclus seulement.

En résumé : Plafond : 40 jours. Cheminots mis à la disposition à compter du 1^{er} mars 1958 : 40 jours à rappeler. Cheminots mis à la disposition à compter du 1^{er} février 1958 : 10 jours à rappeler. Les chèques sont en cours d'établissement.

Non satisfait de cette décision, le Comité d'unité d'action a adressé une protestation à M. l'Ambassadeur de France. Ci-après sa réponse (lettre n° 13 959 du 11 octobre) :

« Le 2 octobre 1958, vous avez bien voulu appeler mon attention sur le fait que la majoration tunisienne n'était rétablie en faveur des cheminots français de Tunisie, que pour une période maximum de 40 jours.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette limitation a été décidée par le Gouvernement français et que c'est sur la base des instructions qui me sont parvenues que j'ai pu faire opérer le paiement des rappels qui se trouvaient dus à vos mandants. Je n'ai toutefois pas manqué de transmettre votre réclamation au Gouvernement français qui est seul compétent pour lui réservé, le cas échéant, toute suite utile. »

Signé : L'ambassadeur de France.

RAPPEL DU COMPLEMENT DE PECULE
du 1^{er} janvier 1957
au 31 mars 1957

De nombreux chèques nous sont retournés par la poste avec la mention « Inconnu ». Je prie instamment les camarades de nous adresser au plus tôt leur adresse pour nous permettre de leur réexpédier leur chèque par lettre recommandée.

LIQUIDATION DES FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (quatrième quart)

Les chèques représentant le reliquat des frais de changement de résidence (4^e quart) sont en cours d'établissement.

MIQUEL François.

ASSURANCE FÉDÉRALE

“ Responsabilité Civile Familiale ”

INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 1959

Nous informons nos adhérents qu'ils pourront se faire inscrire à notre assurance familiale responsabilité civile pour l'année 1959 en s'adressant au responsable de leur syndicat.

Les bulletins d'inscription, actuellement sous presse, seront expédiés, par nos soins, aux syndicats à partir du 15 novembre 1958.

Les bulletins comporteront toutes les indications utiles sur l'étendue de la garantie et le prix de l'inscription.

Rappelons, brièvement, que cette assurance garantit les chefs de famille des dommages causés à des tiers, à l'occasion d'actes de la vie courante, par eux-mêmes, leurs conjoints, enfants mineurs et animaux domestiques ou de basse-cour.

Enfin, cette même inscription ouvre droit au service fédéral de recours contre les tiers responsables d'accidents causés à l'adhérent ou aux membres de sa famille. (Défense gratuite devant les tribunaux.)

LE SERVICE JURIDIQUE FÉDÉRAL.

■ CHANGERAISS PAVILLON 4 pièces plus dépendances, gaz, électricité, Paris même arrondissement ou limitrophe. 2^e contre logement 2 pièces cuisine. Pour renseignements s'adresser à l'Union Nord.

VINS ROUGES DE TABLE VINS FINS — BANYULS — MUSCATS VIEUX —

Demandez prix et conditions spéciales pour cheminots

BOY et CAMI
RIVESALTES (P.-O.)

PRIME DE FIN D'ANNÉE 1958

Barème en BRUT

PERSONNEL A SERVICE CONTINU Âgé DE 18 ANS RÉVOLUS

ÉCHELLES	ÉCHELONS									
	Essais	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1.....	23.300	23.900	24.400	25.000	25.600	26.100	26.700	27.300	27.800	28.400
2.....	25.000	25.600	26.100	26.700	27.300	27.800	28.400	29.100	29.800	30.500
3.....	26.700	27.300	27.800	28.400	29.100	29.800	30.500	31.200	31.900	32.600
4.....	28.400	29.100	29.800	30.500	31.200	31.900	32.600	33.300	34.200	35.100
5.....	30.500	31.200	31.900	32.600	33.300	34.200	35.100	36.000	36.900	37.800
6.....	32.600	33.300	34.200	35.100	36.000	36.900	37.800	38.600	39.700	40.700
7.....	35.100	36.000	36.900	37.800	38.600	39.700	40.700	41.900	43.000	44.200
8.....	37.800	38.600	39.700	40.700	41.900	42.000	45.500	46.800	48.100	
9.....	40.700	41.900	42.000	44.200	45.500	46.800	48.100	49.500	50.900	52.400
10.....	44.200	45.500	46.800	48.100	49.500	50.900	52.400	54.000	55.600	57.200
11.....	48.100	49.500	50.900	52.400	54.000	55.600	57.200	59.000	60.700	62.500
12.....	52.400	54.000	55.600	57.200	59.000	60.700	62.500	64.400	66.300	68.300
13.....	57.200	59.000	60.700	62.500	64.400	66.300	68.300	70.400	72.600	74.800
14.....	62.500	64.400	66.300	68.300	70.400	72.600	74.800	77.100	79.500	81.900
15.....	68.300	70.400	72.600	74.800	77.100	79.500	81.900	84.300	87.000	89.800
16.....					92.700	95.700	98.800	101.800	104.700	107.900
17.....					111.000	114.200	117.700	121.200	124.800	128.600
18.....						135.200	139.400	144.000	148.600	153.100
19.....						160.000	164.900	170.000	174.900	179.800

ÉCHELLES	ÉCHELONS						
	1	2	3	4	5	6	7
T1.....	28.400	29.100	30.500	31.200	32.600	33.300	34.200
T2.....	34.200	35.100	36.000	37.800	38.600	40.700	41.900
T3.....	37.800	38.600	40.700	41.900	42.000	45.500	46.800
T4.....	44.200	45.500	48.100	49.500	50.900	54.000	
	Non commis- sionné	1	2	3	4	5	
D1.....	10.500	10.700	11.100	11.400	11.800	12.100	
D2.....	11.800	12.100	12.500	12.800	13.200	13.500	
D3.....	12.800	13.200	13.500	13.900	14.200	14.700	
D4.....	15.200	15.600	16.100	16.500	17.000	17.500	
D5.....	18.600	19.100	19.600	20.100	20.700	21.400	

PERSONNEL DE CONDUITE

PERSONNEL A SERVICE DISCONTINU

MAJORATIONS

Pour obtenir :
M1, ajoutez 10 % de cette prime ;
M2, ajoutez 20 % de cette prime ;
M3, ajoutez 30 % de cette prime ;
et arrondir aux 100 francs.

une question, Monsieur le Ministre : Comment l'Etat a-t-il fait pour coordonner les emplois, les salaires et les retraites du personnel du Gaz de France et de l'E.D.F., quand il a fallu fusionner tout le personnel des centaines de petites usines à gaz et des compagnies d'électricité qui existaient autrefois à travers la France ? Evidemment, les centaines de milliers d'agents G.D.F. et E.D.F. représentent une force énorme, tandis que les quelques milliers de Petits Cheminots ne sont, pour le Gouvernement, que poussières...

Je crois, Monsieur le Ministre, que ce qui a été fait pour les travailleurs G.D.F. et E.D.F. pourrait très bien être fait pour les Petits Cheminots. C'est la grande idée pour laquelle nous combattions : « Le retour à l'Échelle nationale du Personnel des V.F.I.L. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire général,
H. ANDRIEUX.

RÉUNION D'INFORMATION

Le 17 octobre 1958, notre ami NICKMILDER, Président de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France, a honoré de sa présence la réunion spéciale du Syndicat Chrétien des Cheminots du C.E.N. d'Annesse.

Cette réunion s'est déroulée dans un esprit de grande fraternité et les Petits Cheminots Savoyards ont été heureux d'entendre le splendide exposé fait par NICKMILDER au cours duquel notre Président les a assurés de la sympathie de la Fédération des Cheminots et leur a certifié que la défense de leurs droits et le respect des clauses prévues à la Convention Collective Nationale de travail du Personnel



LE CHEMINOT RETRAITÉ DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

Le premier acte est joué

BALAYEE par le raz-de-marée du 28 septembre, dont les plus optimistes étaient loin de soupçonner l'ampleur, la IV^e République s'en est allée discrètement et sans tapage, incapable qu'elle était depuis douze ans d'atteindre non pas seulement la maturité, mais simplement l'âge de raison.

Nous ne commenterons pas le fait, conformément à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée. Nous souhaitons cependant que l'oubli puisse se faire rapidement et totalement, et que la nouvelle Constitution, promulguée le 5 octobre, ne nous fasse pas regretter tôt ou tard l'un ou l'autre aspect de celle qui l'a précédée, mais fasse au contraire disparaître toute trace de séquelles de ce système dont nous avons dénoncé les incohérences.

Le premier acte est joué d'un tournant de notre histoire : histoire politique, histoire économique et sociale, mais aussi histoire syndicale.

Le second acte se jouera en novembre à propos de l'élection des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale. Quoique moins spectaculaire que le premier et d'une portée psychologique de bien moindre envergure, il n'en revêtira pas moins une importance qu'il convient de ne pas sous-estimer.

La encore, nos camarades devront choisir et bien choisir, suivant leurs opinions personnelles que nous respectons scrupuleusement, mais en ne perdant pas de vue les critères auxquels le syndicalisme chrétien reste fermement attaché : bien commun, justice et paix sociales, promotion ouvrière, amélioration du sort des vieux et des retraités, garantie et respect des libertés de l'individu.

ELe dernier acte terminé, la pièce ne sera pas jouée pour autant ; on peut dire qu'elle aura à peine commencé.

Le peuple français est, dans son immense majorité, rempli d'un grand espoir qui s'est exprimé le 28 septembre. Décevoir cet espoir serait provoquer un retournement complet de l'état d'esprit et susceptible de nous entraîner dans une situation dramatique.

Mais il serait dangereux de se laisser aller à penser que ce que nous attendons viendra tout seul et tout de suite du seul fait de la promulgation de la Constitution. La V^e République sera ce que nous la ferons. Nous devrons tous apporter notre contribution à la construction du nouvel édifice et bien des difficultés nous attendent. Nous aurons à nous montrer vigilants, mais en même temps compréhensifs et conciliants et capables de subordonner nos intérêts particuliers à l'intérêt général.

DEPUIS plusieurs années, nous ne cessons de répéter qu'il faudrait repenser notre syndicalisme. Le moment est arrivé, peut-être, qui risque de modifier profondément nos relations et notre comportement avec nos partenaires habituels.

Relations entre le Capital et le Travail. Nous ne disons pas Association entre le Capital et le Travail qui ne peut être qu'une vue de l'esprit étant donné le caractère du capitalisme libéral en France.

Relations entre l'Etat, qui a toujours été un mauvais patron, et ses employés.

Relations entre l'Etat, qui a toujours été un partenaire inconstant et fuyant, et les organisations syndicales.

Sur le plan strictement professionnel, les réunions de la Commission du Statut nous éclaireront sur les intentions du Gouvernement.

De ce côté, tout ou presque reste à faire. Des revendications que nous avons posées lors de la séance du 3 octobre 1957, deux seulement ont été abordées et l'une d'elles n'a été résolue qu'à demi. Dans le domaine des pensions, c'est une véritable révolution qui doit être accomplie pour déboulonner définitivement le système qui nous a condamnés à ne recevoir que 50 % de notre salaire d'activité.

Un autre problème, qui devient de plus en plus aigu, c'est celui des facilités de circulation, à propos duquel nous n'avons pu nous empêcher de manifester notre mécontentement dans notre journal de septembre.

EES préoccupations, pour aussi importantes qu'elles soient, ne doivent pas cependant nous faire oublier que nous sommes citoyens français et, virtuellement déjà, citoyens d'une nouvelle Europe qui s'ébauche.

Des transformations profondes des structures politiques, économiques et sociales se préparent.

Notre Empire colonial, après être passé par les Territoires d'outre-mer, est devenu la Communauté depuis la volonté populaire du 28 septembre. Le premier janvier 1959 verra, sur le plan européen, démarrer le Marché Commun qui pourrait apporter certaines perturbations dans la politique française des salaires.

Deux institutions nouvelles, parmi d'autres de moindre importance, qui doivent requérir toute notre attention puisqu'elles ne sont pas étrangères à l'action syndicale, la C.F.T.C. s'en étant depuis longtemps préoccupée.

Ces problèmes ne doivent pas rester l'apanage de ceux que nous appelons les actifs. Nous y sommes intéressés au même titre qu'eux et il nous faut prendre part à leur examen au sein de nos Unions locales et départementales pour apporter dans les discussions l'expérience que le nombre de nos années nous a fait acquérir.

Il faut demeurer sur la brèche tant que nous le permettrons nos moyens physiques et intellectuels. Dans la conjoncture actuelle, le concours de tous est indispensable, car ce qui ne se fera pas avec nous se fera contre nous.

R. SIRURGUET.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Région Parisienne

Elle se tiendra le SAMEDI 3 JANVIER 1959 à partir de 14 h. 30 au siège de la C.F.T.C. 26, rue de Montholon

Comme les années précédentes, nous demandons à nos camarades de venir nombreux.

CALCUL DES COTISATIONS pour la Caisse des Retraites

Par mesure de simplification, la S.N.C.F. a apporté certaines modifications dans le calcul des cotisations pour la Caisse des Retraites.

Ces retenues, qui étaient effectuées, avant le 1^{er} octobre 1958, sur les éléments de salaires réellement payés, le seront maintenant sur des éléments forfaitaires en ce qui concerne les primes de rendement et la prime de fin d'année.

Pour faciliter les opérations, les agents ont été classés en six catégories correspondant à six de nos codes de pension.

Nous informons nos camarades que ces dispositions ne visent que les agents en activité, rien n'est changé en ce qui concerne le calcul des pensions. Il n'a donc pas à s'inquiéter de ce qu'ils pourraient lire ou entendre sur ce sujet, qui ne correspond pas aux indications données dans cette rubrique.

Les agents de machine ne sont pas touchés par cette mesure.

AUX RETRAITÉS DE TUNISIE

Au cours des séances de travail des 25, 26, et 29 septembre 1958, à l'ambassade de France à Tunis, il a été convenu, d'un commun accord, et dans un but de simplification et d'accélération, qu'un acompte de 25 %, à valoir sur le rappel de la péréquation, sera calculé sur la base des arrérages de pensions au 1^{er} janvier 1958, dont le montant en principal est porté à la colonne 11 en haut et à droite du titre de pension. Ce montant en principal sera augmenté de la majoration de pension pour enfants élevés jusqu'à l'âge de 16 ans.

Pour faciliter le travail, il a été décidé que l'on commencera par les retraites antérieures au 1^{er} janvier 1955.

Pour les retraites liquidées postérieurement au 1^{er} janvier 1955, le calcul sera entrepris aussitôt la première tranche terminée.

Des mesures analogues suivront pour les veuves et les retraités résidant en métropole, en Algérie ou ailleurs. Des instructions leur seront communiquées par voie de presse ou par circulaire.

Les chèques sont en cours d'établissement. Sauf imprévu, ils seront mis en distribution, pour les retraités résidant en Tunisie, seulement à partir du 25 octobre 1958, au siège de l'Union Tunisienne des Syndicats Chrétiens, 5 et 7, rue de Provence, à Tunis.

COTISATIONS 1959

Le Conseil de notre Union Fédérale, réuni le 18 octobre 1958, a décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux de nos cotisations qui restent, en conséquence, fixés comme suit pour 1959 :

	Veufs	Retraités
Echelles 1 à 9, T1 à T3 . . .	150 fr.	300 fr.
— 10 à 14 et T4 . . .	175 fr.	370 fr.
— 15 à 19 et H. S. . . .	225 fr.	470 fr.

Après les augmentations inconsidérées du coût de la vie, nous voulons espérer que nos adhérents apprécieront cette décision qui a pu être prise en raison de la bonne gestion de nos finances et de l'augmentation de nos effectifs.

Pour que nous puissions continuer dans cette voie, recrutons, et que chacun nous amène son adhérent en 1959.

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS

26, rue de Montholon
PARIS (IX^e)
3^e étage - Porte 315

Permanence du lundi au vendredi
Tél. TRU 91-03 Poste 315
C. C. P. Paris CC 7005-34
Correspondance, adhésions, service du journal et envoi de fonds, exclusivement à l'adresse ci-dessus.

A la Commission du Statut

LORSQUE paraîtra cet article, nos camarades auront déjà été informés de ce qui s'est passé à la séance du 11 octobre à propos du paiement des résultats de la productivité dont les retraités ont été exclus.

Aucune possibilité n'a été laissée aux organisations syndicales de faire apporter la moindre modification aux décisions qui leur ont été notifiées, le Gouvernement y ayant opposé un « non » formel et sans appel.

Une fois de plus, les retraités ont donc été sacrifiés et, malgré que toutes les organisations syndicales sans exception aient pris vigoureusement leur défense, il n'a même pas été possible d'obtenir que le minimum de pension soit augmenté afin de donner quelque satisfaction aux tout-petits retraités.

La question doit être revue, nous a-t-on dit, dans le courant de janvier 1959, si la conjoncture économique et financière le permet. Cette réserve nous fait craindre qu'à cette époque encore nous voyions nos espoirs déçus.

Nous avons protesté, bien entendu, en insistant pour que l'examen du problème salaires-retraites ait lieu très rapidement, sans attendre le mois de janvier.

Il est regrettable que le premier acte de la V^e République à notre égard se soit traduit par un geste d'indifférence, le sort de la grande majorité d'entre nous étant loin d'être enviable.

Le 11 octobre, date à laquelle les décisions ci-dessus nous ont été notifiées, l'article ci-contre de notre Secrétaire Général avait déjà été écrit. Les réserves qu'il formulait n'ont pas tardé à se vérifier.

Tout cela nous prouve une fois de plus que, pour aboutir, il faut être forts et s'appuyer sur une organisation syndicale puissante comme la nôtre.

Alors, continuons à travailler, à faire comprendre aux retraités où est leur devoir et à les amener à notre Union Fédérale.

FONDS NATIONAL DE SOLIDARITÉ

La décision d'augmentation du Fonds national de Solidarité, dont nous avons fait état dans notre dernier journal, est parue au « Journal Officiel » du 27 septembre 1958.

C'est donc un fait acquis, mais les intéressés ne pourront bénéficier de cette augmentation que seulement après la parution de la Circulaire ministérielle régulant les détails d'application.

Cela ne saurait tarder, et aussitôt nos adhérents seront informés.

Dès maintenant nous pouvons préciser que, l'augmentation partant du 1^{er} janvier 1958, les bénéficiaires percevraient un rappel d'un an au 1^{er} janvier 1959.

Facilités de circulation

Le bénéfice de la 1^{re} classe de voitures est accordé aux retraités des échelles 13 L et 14, à compter d'une date qui sera précisée ultérieurement.

Dans nos Familles

Notre groupe de Clermont-Ferrand nous fait part du décès de notre camarade GLENAT et de l'épouse de notre camarade BENOIT.

Notre camarade Auguste CARADEUX, qui fut longtemps responsable de notre groupe d'Argentan, est décédé dans le courant de l'été ainsi que LARGILLIERE, qui créa notre groupe de Gisors.

A notre camarade BENOIT et à Mme LARGILLIERE, et aux familles de nos camarades GLENAT et CARADEUX, nous adressons nos chrétiennes condoléances et l'assurance de notre profonde amitié.

Nous apprenons en dernière minute le décès, après une longue maladie, de Mme MELIN, femme du dévoué secrétaire du groupe Retraites de Givet. Qu'il soit assuré, lui aussi, de toute notre amitié dans cette douleur épreuve.

Il a déjà regu la récompense des bons serviteurs et occupe une place de choix près de son Seigneur qu'il a servi jusqu'à l'épuisement de ses forces.

Quel exemple pour nous, syndicalistes chrétiens. Puissions-nous ne jamais l'oublier et imprégner notre action syndicale de cette volonté de paix à l'égard de tous ceux que nous cotoyons.

LE PAPE PIE XII N'EST PLUS

Le 9 octobre, aux premières heures de la matinée, la radio apportait au monde entier la nouvelle de la mort de Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Il est superflu d'insister sur la profonde et douloureuse émotion qu'a ressenti le monde catholique, comme aussi sur les éloges nuancés de regrets sincères exprimés par d'autres à l'occasion de la disparition de ce grand Pontife.

Beaucoup d'entre nous avaient eu l'insigne honneur de l'apprécier, de l'entendre et de recevoir sa bénédiction. Tous ceux qu'il avait reçus avaient été conquis par sa prodigieuse intelligence, l'immensité de ses connaissances, la précision de son langage dans quelle que langue qu'il l'exprimait, mais surtout par cette bonté paternelle qui rayonnait de toute sa personne.

Pie XII restera pour le monde le Pape de la Paix. Ce désir de paix, il l'a préché inlassablement durant toute la durée de son pontificat. Paix entre les peuples, paix entre les nations, paix dans les familles, et surtout paix dans les consciences; il l'a prêchée tout au long de ses encycliques, mais aussi dans les allocutions qu'il adressait aux innombrables délégations auxquelles il a donné audience: ouvriers ou patrons, riches ou pauvres, des plus humbles aux plus éminents.

Il était vraiment le Père commun, non seulement des fidèles, mais de tous les hommes.

Les souffrances du genre humain, d'où qu'elles viennent, l'affectaient profondément. C'est lui seul qui a condamné l'emploi de la bombe atomique, lancée sur le Japon en 1945, et c'est lui encore qui avait interdit d'allumer le chauffage d'hiver dans le Palais du Vatican pendant la guerre 1940-1945 voulant, par le fait même, se tenir tout près de son peuple.

Il a déjà regu la récompense des bons serviteurs et occupe une place de choix près de son Seigneur qu'il a servi jusqu'à l'épuisement de ses forces.

Quel exemple pour nous, syndicalistes chrétiens. Puissions-nous ne jamais l'oublier et imprégner notre action syndicale de cette volonté de paix à l'égard de tous ceux que nous cotoyons.

Puissante Cie d'Assurances étrangère, établie en France dep. 70 ans, offre possibilité de constituer intérêts, PORTEFEUILLE ttes branches. Ecr. n° 5199 Hayas Paris.

A LOUER pr retraités, 4 pièces vides, S. de B., E.G.E., gare Somme. Ecr. n° 329.

FIXE : 10.000 par mois + commissions à retraités actifs p. prospection CAISSE FRATERNELLE capitalisation. Adress. lettre manuscrite à PUBLICAT n° 321.

LE COUTEAU DE THIERS, A THIERS dem. repres. hôtel. et client. part.

DÉVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION ET PARTICIPATION aux ASSEMBLÉES INTERNATIONALES

LES 3, 4 et 5 septembre se sont déroulés à Zurich les travaux du Congrès. Ils ont marqué un net progrès de notre Internationale. Le comité des transports de la Communauté économique européenne et l'Organisation internationale du Travail y étaient officiellement représentés, montrant ainsi tout l'intérêt qu'ils attachent à nos travaux.

Le rapport du secrétaire général devait nous montrer toute l'activité déployée dans les différents organismes internationaux : le comité des transports intérieurs de la commission économique pour l'Europe (O.N.U.), la commission des transports de l'O.I.T., la conférence européenne des ministres des transports.

Pour ce dernier organisme, un mémorandum a été établi et envoyé au nom du comité international des transports de la C.I.S.C.

Ce mémorandum traite de l'organisation des transports, de la coordination des transports par voie tarifaire, par la voie réglementaire et par la voie fiscale, de la coordination des investissements, de la coordination par l'introduction des nouvelles techniques, et par l'égalisation des charges sociales.

Ce mémorandum a été défendu par Liénart et Nickmilder devant le Comité des Suppléants des ministres, au château de la Muette, le 24 septembre.

Le Congrès a enregistré avec satisfaction le développement du syndicalisme chrétien en Asie, en Afrique et en Amérique, et s'est félicité de l'affiliation de la confédération vietnamienne des travailleurs croyants à notre fédération internationale.

La coordination des Transports doit être adaptée au nouvel espace économique

Il s'est penché plus spécialement sur le problème des transports dans la C.E.E. et a marqué les conclusions suivantes :

1. Pour la réussite du Marché commun, l'industrie des transports doit être considérée comme une activité économique essentielle.

2. La planification et la coordination des transports doivent être adaptées au nouvel espace économique avec le but de satisfaire d'une façon optimum les besoins du transport, sur la base du prix de revient réel, toutes charges du service public étant intégralement compensées par la collectivité.

3. Nécessité de la présence de représentants syndicaux dans les organismes des transports de la C.E.E.

Sur ce point, nous luttons pour qu'un poste d'expert soit réservé

La modernisation doit contribuer à une large progression sociale

A la suite d'un important rapport sur la modernisation des transports qui nous a permis de recueillir des renseignements précis sur les progrès de cette modernisation dans nos différents pays, une résolution devait préciser :

Les conséquences sociales de l'évolution technique, de l'automatisation et de la modernisation doivent être étudiées d'un commun accord entre les organisations syndicales et les directions des entreprises intégrées.

Le personnel devenu disponible du fait de la modernisation doit être utilisé sans perte de salaire et dans un poste équivalent.

Les améliorations techniques doivent contribuer à une large progression sociale apportant aux travailleurs des transports une nette amélioration de leur niveau de vie et de leurs conditions de travail.

Enfin, une résolution a précisée dans quel sens nous entendions travailler dans le cadre de l'O.I.T.

Pour faire face à toutes ces tâches de plus en plus prenantes, le Congrès a décidé la création d'un secrétariat permanent, ce qui nous impose de nouvelles charges financières absolument indispensables, charges dont nous devrons tenir compte dans l'établissement de la cotisation.

Le syndicalisme doit de plus en plus, s'il veut remplir sa mission, élargir son action sur le plan international et d'abord sur le plan européen.

Nous ne voudrions pas terminer cet article sans remercier chaleureusement nos amis Suisses pour l'accueil qu'ils ont réservé aux délégués de nos différents pays. Ils ont su très simplement accueillir et surtout favoriser un séjour agréable non seulement aux congressistes, mais aussi à leur famille, les aidant ainsi à découvrir les richesses de leur pittoresque Pays.

M. NICKMILDER,
Président
de la Fédération internationale.



UNE PARTIE DE LA DELEGATION FRANÇAISE :
De gauche à droite : Maurice DUBOIS,
Aimée VAUGEOS, Joanny DERVILLEZ
et, de dos, L. FASSINOTTI

Georges TORCQ

Le 8 septembre dernier, la C.F.T.C. perdait l'un des pionniers du Mouvement, de ceux à qui il fallait de l'héroïsme pour adhérer, militer, croire en fait à l'avenir d'une grande centrale syndicale, alors à l'état embryonnaire. Avec un peu de retard, mais seule l'actualité syndicale en est cause, nous tenons à saluer la mémoire de Georges TORCQ.

TORCQ est une figure syndicale du Nord où il est demeuré jusqu'à l'épuisement de ses forces un militant de base. Sa compétence, sa joialité n'excluant pas la fermeté de caractère, l'amenaient à prendre des responsabilités tant à l'intérieur du mouvement où il a été Trésorier, puis Président de la Confédération, qu'à l'extérieur où il était encore notamment Président du Conseil de Prud'hommes de Lille.

Digne continuateur de Jules Zirnfeld, il eut, dans ses fonctions de Président de la C.F.T.C., au lendemain de la Libération, la lourde tâche de remettre en marche cette formidable machine aux rouages multiples qu'est devenu le syndicalisme chrétien. Clarté de pensée, don oratoire, talent de persuasion, mais aussi de conciliation, âme de chef au service de la classe ouvrière, c'est une perte pour le syndicalisme. Puisse son exemple être suivi par tous !

A Mme Georges TORCQ et à ses enfants nous renouvelons nos fraternelles condoléances et les assurons de notre attachement profond à la mémoire de celui pour lequel ils ont déjà tant sacrifié.

LA FEDERATION.



Conditions spéciales
au Personnel de la S.N.C.F.

LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (IX^e)

Téléphone : TRUDaine 91-03
Compte chèque postal :
Fédération - Paris 26-44
Assurance-Accidents Paris 1500-18

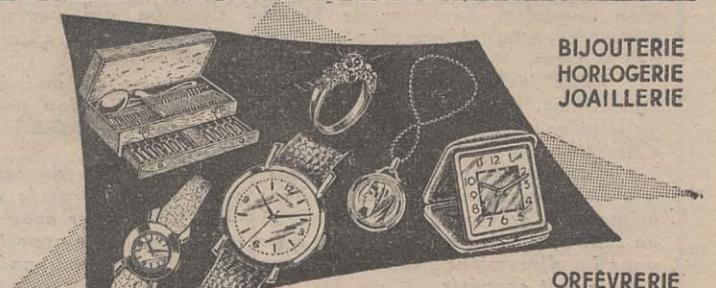
POUR LA PUBLICITE
s'adresser
AGENCE PUBLICAT
24, bd Poissonnière - PARIS (9^e)
Téléphone : TAltibout 64-11

IMPRIMERIE SPECIALE
du CHEMINOT DE FRANCE
5, rue du Cornet, Le Mans - 40.813

Le Gérant :
Maurice DUBOIS



AU CARILLON D'OR



22, 24, AV. SECRÉTAN. PARIS. NORD 32-87. MÉTRO JAURÈS
REMISE 10% SAUF JAURÈS AUX CHEMINOTS